



LETTRE OUVERTE pour notre EVS au cœur de la Confluence !

Il était une fois... dans un lieu, un projet conçu par et pour les habitants du quartier, pour une vraie vie au cœur de la Confluence et qui ne demande qu'à perdurer !

Après 9 ans passés dans le Centre d'Echanges de Lyon Perrache, la MJC Confluence est inaugurée le 16 novembre 2013 : 882m² dans un écrin de verdure, en bord de Saône et de darse, dans un bâtiment de bois, de béton et de verre dont l'architecture est distinguée. Cependant, la MJC rasée en 2004 comportait 1750m², avec un skatepark juste devant et son vieux wagon customisé par les jeunes du quartier pour s'y rassembler. Pourtant, on l'avait dit : dans un quartier où plus de 17000 nouveaux habitants sont attendus, ce sera trop petit ! Rien n'y a fait : la norme que la Ville s'est imposée est alors appliquée, dans un arrondissement qui ne comporte par ailleurs aucun centre social ni maison de l'enfance, ces projets sociaux n'ayant pas plus été portés par la Mairie du 2.

L'équipe de la MJC, porteuse des valeurs d'Education Populaire, développe alors ses projets pour permettre aux habitants de s'épanouir pleinement dans ces nouveaux espaces : elle assure le lien social indispensable entre personnes de toutes générations, propose des activités culturelles et artistiques, entend la demande éco-citoyenne, enrichit « Jardigones », le jardin pédagogique, multiplie les composteurs et les ateliers tendant à une vie plus saine et plus douce, suit le rayonnement grandissant du Marché Gare, s'implique dans le périscolaire à l'échelle de l'arrondissement, réaffirme sa vocation auprès de la Jeunesse, de l'animation à information, de la médiation à l'accompagnement de projets en passant par les échanges européens, etc...

De 1706 adhérents au sortir de la période « Gare de Perrache » et ses 15 lieux d'activité, la MJC comprend cinq ans plus tard près de 3200 adhérents et plus de 26000 usagers - avant la crise COVID. Sa gestion est assurée par des choix prudents, tout en pérennisant tous les emplois. Comme elle ne peut pousser ses murs, et sans proposition de locaux, la MJC cherche seule une péniche pour son secteur Jeunesse, tout en faisant sans cesse connaître la nécessité de disposer de nouveaux locaux ailleurs dans l'arrondissement : l'été, c'est bien, mais l'hiver, pour certains, c'est loin, le bout de la darse... Et c'est surtout inapproprié pour certains projets, les 6 salles devant rester polyvalentes !

Lors de l'Assemblée Générale de mars 2018, l'adjoint au Maire de Lyon, fait connaître aux adhérents ravis l'attribution à la MJC d'un local de 207m² sur une placette donnant sur la rue Denuzière, avec une subvention pour son aménagement.

La MJC Confluence sait que les quartiers Verdun / Suchet sont en « Veille Active », Politique de la Ville ; elle fait alors le choix de développer dans ce nouveau local un projet pouvant lui permettre à terme de bénéficier d'un agrément attribué par la CAF du Rhône et d'ouvrir droit à la prestation de service « animation locale ». La procédure imposée est stricte : pour recevoir l'agrément « Espace de Vie Sociale », il convient de répondre à de multiples critères, de remplir moult dossiers, de consulter les habitants et les partenaires, de rédiger un projet avec des objectifs et des moyens à mettre en œuvre.

Maison des Jeunes et de la Culture Confluence

28 Quai Rambaud – Lyon 69002 . tél : 04 78 38 49 69

Web : www.mjc-confluence.fr . e-mail : contact@mjc-confluence.fr

SIRET : 779 847 847 00042 . APE : 9004 Z

L'ouverture de l'EVS est annoncée pour l'automne 2018 ; quelques péripéties avec le principal fournisseur de mobilier qui fait faillite de façon très improbable et qui est finalement repris, ralentissent l'exécution des choses. Puis naît une équipe ; Adèle Boyard devient l'animatrice principale rejointe rapidement par Alice Meine et assistées par deux jeunes volontaires du Service Civique.

Très vite, plusieurs appels à projets se révèlent fructueux et engendrent autant d'ateliers d'apprentissage tels que le projet d'initiation à l'informatique des seniors soutenu par la CARSAT. L'aide aux devoirs s'installe à l'EVS : centré sur le quartier, ce lieu est facilement accessible pour les collégiens et dispose d'espaces plus appropriés.

Les habitants du quartier viennent de plus en plus dans ce que d'aucuns considèrent comme leur « deuxième maison » : une façon de rencontrer ses voisins, de partager ses recettes de cuisine, d'apprendre à coudre ; un lieu pour chercher de l'aide, pour s'y retrouver dans les méandres administratifs. Ou juste pour parler, prendre un café. Pour se réunir, organiser un projet de quartier, faire le conseil d'administration ou l'assemblée générale de son association, même le soir, même le week-end : le lieu est équipé d'un système d'ouverture et de fermeture centralisées afin d'en faciliter l'accès.

Un lieu de vie, simple, gratuit, ouvert et accessible à tous. Fréquenté par plus de 4000 personnes en 2019.

Au regard de la richesse du projet, la CAF du Rhône décide d'attribuer l'agrément « Espace de Vie Sociale » en juillet 2020, avec effet rétroactif au 01/01/2020.

Le Covid frappe tout le monde début 2020, avec son premier confinement en mars. De plus fort, les habitants ont besoin de communiquer et d'être soutenus : l'EVS, dans la mesure du possible, assure certaines missions auprès des adultes notamment en lien avec le CCAS de la Ville de Lyon. Des permanences sont également organisées pour les publics les plus en difficulté. Plus de 2000 personnes fréquentent l'EVS en 2020.

Mais voilà que soudain, l'ombre d'un litige politique sous couvert d'une procédure administrative tend à briser ce bel élan.

La Mairie du 2^{ème} arrondissement est gérée de longue date par des familles politiques opposées à la Mairie centrale : la MJC vit coincée entre le marteau et l'enclume. En effet, d'un côté, logée et financée par la Mairie centrale, qui veille à ce que les 12 MJC de Lyon assurent la paix sociale sur chaque territoire, et de l'autre, en lien avec la Mairie du 2 pour des actions sur son territoire, cette dernière n'hésitant pas de temps à autre à critiquer la structure juste parce qu'elle est vue comme un « suppôt » de la Mairie centrale... alors que de tout temps, MJC et Mairie d'arrondissement sont censées travailler de façon conjointe pour assurer le mieux vivre des habitants du quartier.

Si les dernières élections municipales modifient le paysage politique lyonnais, dans le 2^{ème} arrondissement, rien de nouveau quant à l'antagonisme précédemment décrit.

Ainsi, en juin 2018, Monsieur Denis Broliquier engage une procédure devant le Tribunal Administratif de Lyon pour solliciter l'annulation de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Lyon attribuant à la MJC Confluence la jouissance des locaux de l'EVS associée à une subvention pour son aménagement. Il expose qu'il s'agit de locaux de proximité qui, selon les dispositions du Code des Collectivités Territoriales, doivent être donnés par la Mairie centrale en gestion à la Mairie d'arrondissement.

Ce n'est pas la Mairie du 2^{ème} arrondissement qui agit, en ayant dûment mandaté son Maire pour le faire, mais bien Monsieur Denis Broliquier à titre personnel, qui fait valoir un intérêt à agir en sa qualité de Maire et de membre du Conseil municipal. La Ville de Lyon expose son argumentation pour faire valoir sa propre analyse.

Par jugement du 6 août 2020, le Tribunal Administratif de Lyon prononce la nullité de ces deux délibérations, en indiquant qu'en effet, le local litigieux aurait dû être inscrit dans l'inventaire des locaux de proximité.

A ce stade de cet imbroglio juridique qui finalement regarde et la Ville de Lyon et Monsieur Denis Broliquier, qui au demeurant n'est désormais plus maire, l'on ne peut que s'interroger sur les diverses façons de gérer les conséquences de ce jugement.

Une application aveugle et simpliste du droit peut conduire à dire : les délibérations d'attribution du local et de la subvention de 40 000€ étant annulées, c'est tout simple : l'occupant du local vide les lieux et rend la subvention à la ville. La Mairie du 2 reprend SON local et la MJC rend les 40 000€ et l'EVS n'a qu'à aller jouer ailleurs.

Mais comme souvent, la réalité est toute autre.

Le local n'est pas occupé par une activité commerciale qu'il suffit de déplacer dans tout autre local adéquat !

Une telle interprétation conduirait juste à nier tout le temps passé à tisser patiemment le lien avec les habitants d'un quartier où la vie était somme toute, avant son ouverture, plutôt morne... sans parler de l'équipe de la MJC qui met tout son cœur à servir encore et encore les projets conçus par et pour les habitants, à faire vivre les partenariats avec les institutions et le tissu associatif local, l'aide au devoir pour les collégiens, les jeux d'été sur la terrasse, etc...

Une telle interprétation conduirait à mépriser ce que toute mairie d'arrondissement se doit avant tout de servir : l'intérêt des habitants, leur bien-être dans un quartier, celui de leurs enfants et de leurs aînés !!!

Dans un premier temps, Monsieur Pierre Oliver, nouveau Maire du 2, que Pierre Bobineau, Directeur de la MJC, et moi avons souhaité rencontrer dès septembre 2020, nous a exposé qu'il comprenait bien la difficulté et que bien évidemment, il conviendrait de réfléchir sans précipitation aucune à une solution adaptée, qui préserve notamment les postes des salariés. Il nous a exposé recevoir de nombreuses demandes d'associations en recherche de locaux et la nécessité pour lui d'en trouver : ce à quoi nous avons pu facilement lui répondre que l'EVS joue déjà ce rôle ; il suffit que ces associations nous sollicitent.

Puis finalement, nous avons pu apprendre par la presse que la Mairie du 2 voulait récupérer ces locaux et qu'il faudrait organiser notre sortie sans doute pour la rentrée prochaine.

De son côté, la Mairie centrale a mandaté un négociateur foncier pour tenter de trouver de nouveaux locaux d'une surface équivalente. Nous avons cru comprendre qu'un centre social était en projet pour le 2^{ème} arrondissement, mais Pierre Bobineau et moi avons dû mal entendre.

Nous avons ainsi visité le 19 février dernier un magnifique plateau au 1^{er} étage de l'immeuble en pisé situé derrière l'Hôtel de Région. 172 m². Au premier étage. Rien à voir avec ce qu'exige un EVS qui se doit d'être au plus proche des habitants... mais qui pourrait peut-être convenir à ces associations si mystérieuses qui sollicitent sans même s'adresser à la MJC ou à l'EVS de l'espace pour s'y réunir ?

Sérieusement, qui peut prétendre que distribuer des clés à des inconnus pour des réunions, en fonction d'un planning tenu à la Mairie d'arrondissement, peut avoir une importance telle que cela conduise à anéantir tout un projet patiemment mis en place depuis 3 ans maintenant par une équipe de professionnels chapeauté par une gouvernance de 15 bénévoles au service de milliers de citoyens au cœur d'un nouveau quartier ?

Tout problème a sa solution. Des locaux, il y en aura dans l'arrondissement, des locaux adaptés à de simples réunions tels que voulus par la Mairie du 2, dans tous ces espaces nouveaux dont la construction n'est pas même complètement achevée.

Mais à tous nos politiques, de grâce, réveillez votre conscience : le temps n'est plus à la manipulation juridico-judiciaire pour gagner des combats d'un autre temps !

Regardez ce qui se fait aujourd'hui à l'EVS, écoutez les témoignages des habitants de ce quartier qui tous souhaitent conserver cet EVS à cet endroit, dont ils ne disent que du bien !

Bref : laissez les professionnels de l'animation socio-culturelle faire leur métier et en ces temps de crise, croyez bien que ce n'est déjà pas si facile... rangeons au placard des rancœurs obsolètes et ensemble, construisons l'avenir !!!

Tel est le vœu de la MJC Confluence.

Les habitants de ce quartier sauront faire savoir que tel est aussi leur souhait.

Nous sommes à la disposition de tous nos interlocuteurs pour évoquer, lors d'une prochaine réunion, une issue adaptée à cette regrettable situation.

Valérie Dor
Présidente MJC Confluence